

NATIONS UNIES

UNITED NATIONS



MAR 1977

# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2028<sup>e</sup>** SÉANCE : 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2028) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation à Chypre :	
Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2028<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 1977, à 10 h 30.

*Président* : Mr. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2028)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :

Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387).

*La séance est ouverte à 11 h 30.*

### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Avant de reprendre le débat sur la situation à Chypre, permettez-moi, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de dire notre admiration et notre gratitude pour la compétence et l'habileté avec lesquelles mon prédécesseur, M. Jacques Leprette, représentant de la France, a dirigé les débats pendant le mois d'août. Le Président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci fera de son mieux pour égaler l'excellence avec laquelle l'ambassadeur Leprette et ses prédécesseurs ont dirigé nos travaux.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

*La situation à Chypre :*

Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387)

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément à la décision prise à la 2026<sup>e</sup> séance, j'invite les représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, en vertu de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, à participer à la discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Christophides (Chypre), M. Papoulias (Grèce) et M. Türkmen (Turquie) prennent place à la table du Conseil.*

3. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous présente ses chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de septembre. Ma délégation est persuadée que, grâce à ces qualités professionnelles et humaines que nous vous connaissons, vous saurez conduire efficacement l'actuel débat du Conseil. Vous pouvez compter sur l'appui total de ma délégation.

4. Je voudrais saisir cette occasion pour manifester au Président sortant, notre ami l'ambassadeur Leprette, les sincères remerciements de ma délégation pour la dextérité avec laquelle il a su conduire toutes les affaires du Conseil pendant le mois écoulé.

5. Ma délégation tient à rendre un hommage respectueux à la mémoire de l'archevêque Makarios, éminent chef d'Etat de la République de Chypre. L'illustre défunt a, durant toute sa carrière à la tête de l'Etat chypriote, mené une lutte acharnée et juste pour la préservation du caractère non aligné de l'Etat chypriote. Ma délégation charge la délégation chypriote de transmettre au Gouvernement et au peuple de Chypre les sincères condoléances du peuple béninois.

6. Les dernières mesures prises à propos de Famagouste sont, ni plus ni moins, des mesures unilatérales et, en tant que telles, sont de nature à compliquer davantage la situation déjà inextricable dans l'île. Les changements que l'on tente d'imposer à Famagouste constituent, de l'avis de ma délégation, une escalade regrettable qui ne favorise nullement le dialogue en vue d'un règlement pacifique de la crise. Il est donc juste que le Gouvernement chypriote tire la sonnette d'alarme et demande au Conseil de prendre toutes ses responsabilités. C'est dire que ma délégation est d'avis que la décision des autorités chypriotes est absolument justifiée et sage car toute autre attitude relèverait de l'inconscience politique.

7. De même, il n'est pas honnête de dire que la situation est calme ou normale dans l'île tant que des puissances extérieures y maintiennent des contingents militaires importants. Ma délégation a, devant le Conseil et à plusieurs reprises, dénoncé cette agression, directe ou indirecte, que le peuple chypriote subit. Les manoeuvres louches de certaines puissances extérieures à l'île sont inacceptables donc condamnables. Toutes les mesures prises contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre semblent

être dictées par les visées impérialistes de ces mêmes puissances.

8. L'étape de l'escalade de faits accomplis à laquelle nous assistons aujourd'hui ne peut que rendre les choses encore plus compliquées. Il est donc sage que le Conseil, s'il veut vraiment faire oeuvre de paix et de sécurité, fasse sincèrement l'inventaire des résolutions déjà adoptées à ce sujet et envisage des mesures efficaces pour aider le Gouvernement chypriote à recouvrer son intégrité territoriale.

9. La crise chypriote est une crise intérieure qui ne cesse de se compliquer à cause de l'ingérence inadmissible de forces extérieures. Ma délégation reste toujours convaincue que si le peuple chypriote est laissé libre et indépendant il saura trouver une solution satisfaisante à ses problèmes intérieurs. Le Conseil doit donc oeuvrer pour le retrait, sans condition, de toutes les forces militaires extérieures qui occupent l'île. A la lumière de dernières mesures prises à Famagouste par le Gouvernement turc, le Conseil ne saurait raisonnablement ne pas s'inquiéter de la tension dangereuse ainsi délibérément occasionnée par cette politique de provocation et d'agression.

10. Ma délégation réitère sa condamnation de l'agression militaire permanente dont l'Etat indépendant et non aligné de Chypre est l'objet et exige que toutes les forces extérieures se retirent de l'île pour permettre au peuple chypriote de régler ses problèmes intérieurs grâce aux bons offices que leur prête déjà le Secrétaire général. C'est la seule voie, il n'en existe pas d'autre.

11. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, les plus sincères félicitations de ma délégation ainsi que mes félicitations personnelles à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Votre longue expérience, votre compétence diplomatique et l'énergie que vous apportez à cette tâche serviront bien le Conseil dans l'examen de la question difficile et complexe qui est inscrite aujourd'hui à son ordre du jour, ainsi que d'autres questions qu'il pourra être amené à examiner au cours de ce mois.

12. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Leprette de la France, président du Conseil pour le mois dernier. Bien que le mois se soit écoulé sans beaucoup de problèmes, nous savons tous avec quelle conscience M. Leprette, pendant ce mois par ailleurs assez peu agréable, est resté à son poste et a tenu les membres du Conseil informés des développements présentant de l'intérêt. Nous lui sommes reconnaissant, en outre, d'avoir entamé le débat actuel d'une façon qui, nous en sommes persuadés, vous aidera, Monsieur le Président, à le mener à bien.

13. Ma délégation a écouté très attentivement les représentants des parties directement intéressés à la question à l'examen. D'une part, on a fait valoir que la Turquie avait l'intention de coloniser la ville de Famagouste, rendant ainsi stériles toutes discussions sur l'avenir de la ville. D'autre part, nous avons entendu hier le représentant de la Turquie dire

“qu'il n'y avait pas eu de changement dans la région, si ce n'est l'ouverture de l'hôtel Constantia en tant qu'école

hôtelière après deux ans de réparations” [2026<sup>e</sup> séance, par. 79].

14. Il n'est pas facile de déterminer ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas en ce qui concerne la situation dans l'île de Chypre sans revenir loin en arrière et examiner tous les faits qui ont créé un affrontement entre les deux communautés qui habitent l'île depuis des siècles. Dans le climat d'hostilité et de soupçon qui existe malheureusement, chaque côté pense que l'autre est entièrement coupable et est enclin à placer chaque mot et chaque acte dans le cadre le plus sombre. Nous en sommes tous conscients et, quelles que soient leurs sympathies, les membres du Conseil ne voudront certainement pas faire quoi que ce soit qui puisse enflammer les adversaires et aggraver encore la situation.

15. Lorsque la question de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été examinée au Conseil en juin dernier, ma délégation a déclaré [2013<sup>e</sup> séance] que bien que la situation à Chypre ne soit pas normale — et, en fait, elle ne pouvait l'être étant donné les circonstances — nous étions néanmoins encouragés par l'évolution positive que le Secrétaire général avait signalée dans les deux rapports fort complets qu'il avait présentés alors au Conseil [S/12323 et S/12342], en signalant notamment la diminution d'incidents intercommunautaires, la réduction du nombre des violations du cessez-le-feu et la stabilisation de la situation en matière de sécurité. A l'époque, nous avons estimé — et nous continuons de partager cette opinion — que le processus des entretiens intercommunautaires entamé par le Secrétaire général entre les deux communautés chypriotes constituait le meilleur moyen d'aboutir à un règlement juste et durable du problème de Chypre.

16. Comme nous le savons tous, d'immenses efforts ont été déployés pour amener les deux parties à accepter le processus de négociations, pour lequel le Secrétaire général mérite tout particulièrement notre appréciation et nos remerciements. Il est donc impérieux que l'élan donné par les récentes négociations intercommunautaires ne soit pas perdu. Il n'y a pas de solution autre qu'un règlement négocié. Il serait donc regrettable que les parties, pour une raison quelconque, soient détournées de l'objectif plus large et beaucoup plus important qui consiste à trouver une solution pacifique du problème de Chypre.

17. Ma délégation reste convaincue qu'une solution pacifique du problème de Chypre peut être trouvée si les deux communautés s'attellent à la tâche dans un esprit de compromis mutuel, avec souplesse et bonne volonté.

18. Au cours de la réunion du 12 février 1977, tenue entre feu l'archevêque Makarios et M. Rauf Denktaş, ceux-ci s'étaient mis d'accord sur le cadre dans lequel devraient s'insérer les entretiens intercommunautaires. Nous savons bien que d'énormes divergences d'ordre politique, territorial et constitutionnel continuent de séparer les deux côtés. Cependant, seules des négociations pourront permettre aux deux communautés de concilier leurs aspirations légitimes de façon à dégager une solution juste et équitable qui protégerait les droits fondamentaux des deux communautés dans une république fédérale de Chypre indépendante, non alignée et bicommunautaire — partagé par les deux communautés.

19. Le Secrétaire général a joué, au début de l'année, un rôle important et constructif en amenant les deux communautés à s'asseoir à la table de conférence. Je voudrais terminer ma déclaration en réitérant au Secrétaire général notre gratitude pour les efforts persistants et inlassables qu'il a déployés, et nous voudrions le prier respectueusement de poursuivre ces efforts afin que les entretiens intercommunautaires puissent reprendre prochainement.

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre, le Ministre des affaires étrangères, qui l'a demandé.

21. **M. CHRISTOPHIDES** (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : D'après la déclaration faite par le représentant du Pakistan, il semble y avoir quelque confusion dans l'esprit de certains membres du Conseil quant aux faits réels qui se sont produits à Famagouste. Par conséquent, si des doutes subsistent sur ces faits, peut-être le Conseil voudrait-il demander au Secrétaire général de fournir les renseignements dont il pourrait disposer.

22. **M. KHARLAMOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Pour nous autres membres du Conseil, il serait utile, avant de prendre une décision, de connaître tous renseignements sur la situation dont le Président ou le Secrétaire général pourraient disposer.

23. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

24. Le **SECRETARE GENERAL** (*interprétation de l'anglais*) : Pour répondre à la demande que vient de faire le Ministre des affaires étrangères de Chypre et que le représentant de l'Union soviétique a appuyée, je voudrais donner au Conseil les renseignements suivants fondés sur les rapports que j'ai reçus récemment de mon représentant spécial à Chypre et du commandant de la Force des Nations Unies.

25. Varosha, quartier moderne de Famagouste situé au sud de la ville fortifiée habitée par les Chypriotes turcs, a été évacuée par les habitants chypriotes grecs et occupée par les troupes turques au cours de la deuxième opération militaire, en août 1974. Si les Chypriotes grecs et les autres résidents n'ont pas été autorisés à y retourner, on a également empêché les Chypriotes turcs de s'y installer. Les postes et les patrouilles de la Force sont maintenus dans la ville.

26. Le 20 juillet 1977, M. Ecevit, qui était alors premier ministre de Turquie, a dit que son gouvernement avait pris des mesures pour ouvrir Varosha au peuplement civil. Il a rejeté le point de vue selon lequel on réservait Varosha pour obtenir des concessions territoriales au cours des entretiens intercommunautaires. La suggestion de M. Ecevit a été appuyée par M. Denктаş. Le 23 juillet, ce dernier a invité les étrangers — y compris les Grecs — qui possédaient des biens à Famagouste à reprendre leurs activités dans cette ville.

27. Il a été indiqué par la suite que l'hôtel Constantia, situé sur un promontoire au nord-est de Varosha surplombant le port de Famagouste, serait ouvert en tant qu'hôtel chypriote turc et en tant qu'école hôtelière et que certains bâtiments avoisinants, y compris un immeuble de 100 appartements, seraient en cette occasion repris par les Chypriotes turcs.

28. A la mi-août, les autorités chypriotes turques ont commencé à remplacer les noms grecs des rues par des noms turcs dans la zone de l'hôtel Constantia et, dans un cas, à l'extérieur de cette zone.

29. Dans différentes déclarations, M. Denктаş et d'autres porte-parole chypriotes turcs ont souligné le fait que Varosha faisait partie intégrante de l'Etat fédéré turc de Chypre, dont le statut était une affaire intérieure chypriote turque. Toutefois, le 29 août, M. Denктаş a publiquement démenti que Varosha était en train d'être colonisée.

30. L'effet que pourrait avoir la situation à Varosha sur la conduite des entretiens intercommunautaires a été souligné par M. Papadopoulos, interlocuteur chypriote grec, qui a déclaré le 23 août que si la colonisation de Famagouste se poursuivait cela constituerait une expansion de l'invasion turque.

31. Ces derniers renseignements sont basés sur les rapports que j'ai reçus de mon représentant spécial à Chypre, M. Pérez de Cuéllar.

32. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Pour répondre à la question du représentant de l'Union soviétique, je dois indiquer que la présidence ne dispose pas de renseignements supplémentaires.

*La séance est levée à 11 h 55.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---